

LA FERRIÈRE

MOBILITÉ
FICHE**Politique de stationnement**

De manière générale, la Commune compte un grand nombre de places de stationnement (gare, centre du village, halle polyvalente) tendant à inciter les déplacements en voiture à l'intérieur du village.

Un réaménagement du 'parking de la Mairie' en véritable 'Place de la Mairie' tout en privilégiant un stationnement aux alentours de la gare paraît à ce titre opportun.

M1

**Mobilité électrique**

Des bornes de recharge pourraient être installées à la gare tout comme à la halle polyvalente.

M3

**Transports publics (TP)**

Les aménagements de la gare sont lacunaires : il n'y a que quelques places assises couvertes, qui se trouvent néanmoins dans le bâtiment de la gare et pas aux abords directs du quai ; le projet de rénovation de la gare devra corriger cela. Un réaménagement global de l'espace est à envisager, en contribuant à mieux faire participer celui-ci à l'animation villageoise.

M6

**Concept de mobilité douce**

Il n'y a pas de pistes cyclables et beaucoup de trafic, ce qui ne facilite pas la mobilité cyclable. Des places pour trottinettes (notamment à l'école voire à la gare) devraient être installées.

M7

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

Le village offre quelques pistes à exploiter en termes de biodiversité comme, entre autres :

- plantations d'essences indigènes aux alentours de la halle polyvalente et de l'école ;
- prairies avec fauche tardive aux alentours du cimetière, de l'Eglise et de la salle polyvalente ; les secteurs tondues pourraient ainsi être laissés plus naturels et propices à plus de biodiversité.

B1

**Surfaces perméables**

Le taux de surfaces imperméables est élevé dans le village et l'on observe ainsi un grand nombre de places de parc et parkings qui se prêteraient aisément à recevoir des matériaux perméables (pavés filtrants, dalles alvéolées, groise) lors de prochaines réfections.

B2

**Haies, vergers et arbres en zone bâtie**

En termes d'arborisation, la Commune pourrait envisager la plantation :

- d'arbres pour ombrager le cimetière ;
- d'arbres pour ombrager les stationnements de la halle polyvalente, du Chemin des Eco-liers, du restaurant, de la 'place de la Mairie', du cimetière ;
- de prolonger l'allée d'arbres du cimetière jusqu'à l'ancienne 'Alpina'.

B3

Les Autorités ayant engagé les études relatives à la modification de la réglementation communale sur les constructions, la Fiche de Recommandation FRe B3, entre autres, présente plusieurs mesures qui pourraient judicieusement être intégrées au RCC (p. ex. : « Les aires de stationnement découvertes sont à aménager avec 1 arbre pour 4 places de stationnement »).

**Végétalisation des toitures, des façades, des murs et des clôtures**

L'imposition de toitures végétalisées dans le projet de RCC (dans le cadre de la modification du PAL en cours) pour les toitures plates est à saluer, tout comme la prescription de végétalisation des clôtures.

B4



Espèces liées aux bâtiments

L'interdiction de toits plats portée par la modification du PAL en cours pour les zones C et H (dans la mesure où des avant-toits sont réalisés) ainsi que les mesures préconisées au RCC relatives à la biodiversité / protection des animaux sont des mesures 'd'excellence', entre autres pour la faune dépendante des constructions de l'homme.

B5



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A La Ferrière, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 67% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de La Ferrière pourrait produire 10.6 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2'643 ménages. 48 % de ce potentiel pourrait être produit par les 67 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 10 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 13 % de ce potentiel, soit la consommation de 334 ménages. En 2019, La Ferrière comptait 220 ménages.

E3
E5

Chauffages à distance

Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude ou en cours de réalisation à La Ferrière. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. D'après les données mises à disposition par le canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur la commune de La Ferrière. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en jaune (200 à 400 MWh/an) offrent un potentiel a priori limité.

E4

